

## Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Port-Alfred

Numéro de dossier : 3211-02-299

### Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Environnement Canada	Direction des activités de protection de l'environnement	Claude Abel	2019-03-22	2
2.	Pêches et Océans Canada	Division de la protection des pêches	Jean-Yves Savaria	2017-08-24	2
3.	Pêches et Océans Canada	Programme de protection des pêches	Catherine Laurian	2019-03-07	6
4.	Pêches et Océans Canada	Programme de protection des pêches	Catherine Laurian	2019-03-29	2
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	France-Sylvie Loisel	2017-07-24	2
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Gilles Desgagnés	2017-08-09	2
7.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Pierre Dassylva	2017-08-28	2
8.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la Planification et de la coordination	Marcel Grenier	2017-08-17	6
9.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la gestion de la faune du Saguenay - Lac-Saint-Jean	Sophie Hardy	2019-03-18	4
10.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	2017-09-01	4
11.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Lucien-Pierre Bouchard	2017-08-21	2
12.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'analyse et de l'expertise régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean	Julie De Champlain	2018-06-01	6
13.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Secteur des Lieux contaminés	Hélène Houde	2018-10-03	2
14.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Secteur des Lieux contaminés	Mathieu Laporte-Saumure	2018-12-14	4
15.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Secteur des Lieux contaminés	Mathieu Laporte-Saumure	2019-04-04	2
16.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Christiane Jacques	2017-11-09	6
17.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des avis et expertises - eau	Caroline Boiteau	2017-07-24	2
18.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique	Jean Francoeur	2017-09-28	4
19.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Nancy Hébert	2017-07-31	2
20.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line couillard	2017-09-11	2



## Michon, Pierre

---

**De:** Abel, Claude (EC) <claud.abel@canada.ca>  
**Envoyé:** 22 mars 2019 10:53  
**À:** Michon, Pierre  
**Cc:** Breton, Louis (EC); Chabot, Raymond (EC)  
**Objet:** RE: Programme décennal de dragage d'entretien - Port-Alfred (3211-02-299)

4191-15-2014-B150

Bonjour Pierre,

J'ai revu l'information que tu nous avez transmise et des modifications apportés au projet en rubrique. J'ai également pris connaissance du rapport d'analyse environnementale préliminaire que tu m'as fait parvenir et suite à notre dernière discussion, J'aimerais si tu le veux bien apporter quelques précisions aux deux points suivant :

- Section 3.3.5. p.16  
« Comme mesure d'atténuation, l'initiateur s'est engagé à ne pas aménager son site d'assèchement sur le lot 4 572 832 pendant la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 15 août. Toutefois, avec les résultats de ces inventaires, l'initiateur voudrait laisser tomber cet engagement, ce à quoi s'oppose l'équipe d'analyse ».

Effectivement, l'engagement du promoteur devrait être maintenu puisque l'absence d'observation d'individu lors de cet inventaire ne suppose pas leur absence complète en tout temps. Il s'agit ici de ne pas contrevenir à la Loi ( LCOM) et d'éviter la période à risque plus élevé. Nous comprenons que votre intention va également en ce sens.

- Section 3.3.5. p.18  
L'application d'une période de restriction durant la nidification des espèces aviaires, soit du 1<sup>er</sup> mai au 15 août, pour l'aménagement du bassin d'assèchement ou des écrans visuels sur le lot 4 572 832, l'équipe d'analyse, basé notamment sur les avis du MFFP et Environnement et changement climatique Canada (ECCC), considère que les impacts sur l'avifaune sont acceptables.

L'information principale est difficile à bien saisir et je te propose ce qui suit :

« Basé notamment sur les avis du ..... et concernant l'aménagement du bassin d'assèchement ou des écrans visuels sur le lot..., le respect de la période de restriction durant la nidification des espèces aviaires (du 1<sup>er</sup> mai au 15 août) devrait permettre d'éviter ou de réduire les effets sur la faune aviaire ».

Compte tenu de nos avis et recommandations antérieurs, nous n'aurons pas d'autres commentaires à formuler sur le projet.

J'aimerais cependant souligner à nouveau une recommandation qui vous a été transmise dans notre avis du 6 février 2017 en regard de la Loi sur les pêches et de tous rejets dans les eaux où vivent les poissons :

« Nous tenons à rappeler au promoteur qu'il doit s'assurer que ses installations ou son projet ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches qui interdit le dépôt de substances nocives dans des eaux où vivent des poissons. Il doit donc démontrer qu'il est en mesure de contrôler, analyser et traiter de manière conforme les eaux de collecte (assèchement des sédiments) avant leur rejet à la rivière Saguenay ».

Ainsi une attention particulière devrait être portée au suivi des eaux d'effluent provenant de l'assèchement des sédiments.

N'hésite pas à communiquer avec nous pour des questions ou précisions au besoin. Toutefois, je t'informe que je quitterai mes fonctions et le ministère en avril prochain. Je t'invite donc, pour toutes communications à l'avenir, à écrire à l'adresse générique suivante :

[ec.evaluationenvironnementaleqc-environmentalassessmentqc.ec@canada.ca](mailto:ec.evaluationenvironnementaleqc-environmentalassessmentqc.ec@canada.ca)

Au plaisir de se revoir ,

Claude Abel

Analyste, Direction des activités de protection de l'environnement  
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) / Gouvernement du Canada  
[claud.abel@canada.ca](mailto:claud.abel@canada.ca) / Tél. : 418-648-4595

Environmental Assessment Analyst, Environmental Protection Operations Directorate  
Environment and Climate Change Canada (ECCC) / Government of Canada  
[claud.abel@canada.ca](mailto:claud.abel@canada.ca) / Tel: 418-648-4595

---

**De :** Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 15 mars 2019 11:39

**À :** Abel, Claude (EC) <claud.abel@canada.ca>

**Objet :** Dragage Port-Alfred

Bonjour Claude,

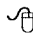
Voici mon rapport préliminaire. Voir les sections 3.3.3.1 et 3.3.5.


*Pierre Michon, B.Sc., M.Env.*


*Coordonnateur, projets de dragage  
et d'aménagement portualre*

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques du Québec**

*Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque est  
Québec (Québec) G1R 5V7*

 [pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca)

 (418) 521-3933 poste 4652

 (418) 644-8222



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Gestion des écosystèmes  
Région du Québec

Ecosystems Management  
Quebec Region

Classif. sécurité / Security

Le 24 août 2017

**Par courriel seulement**

Votre réf. / Your ref.  
3211-02-299

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf. / Our ref.  
16-HQUE-00047

**Objet : Avis d'acceptabilité de projet, étude d'impact - Réfection des quais et dragage d'entretien décennal, Port-Alfred, Baie des Ha! Ha!, La Baie.**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'avis du 19 juillet dernier sur l'acceptabilité du projet cité en objet. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence, soit l'évaluation des impacts sur le poisson et son habitat de même que sur les espèces aquatiques en péril.

L'analyse est basée sur les documents suivants :

- WSP 2017. *Programme décennal de dragage d'entretien et la réfection des quais – Installations portuaires de Port-Alfred, La Baie | Étude d'impacts sur l'environnement – Addenda 2, Réponses aux questions du MDDELCC du 13 mars 2017.* Rapport produit pour Rio Tinto Alcan inc. No projet : 161-13873-00. 9 pages et annexes.
- WSP 2016. *Installations portuaires de Port-Alfred, La Baie | Étude d'impacts sur l'environnement – Addenda 1, Réponses aux questions du MDDELCC du 15 juillet 2016.* Rapport produit pour Rio Tinto Alcan inc. No projet : 161-13873-00. 64 pages et figures, cartes, tableaux et annexes.
- Englobe 2016. *Étude d'impacts sur l'environnement – Programme décennal de dragage d'entretien et réfection des quais. Installations portuaires de Port-Alfred, La Baie, Québec.* Rapport final. 045-P-0008779-0-01-291-EN-R-0200-00. 132 pages et annexes.

.../2

Canada

850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4  
418-775-0726, téléc. : 418-775-0658, courriel : [Jean-Yves.Savaria@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Jean-Yves.Savaria@dfo-mpo.gc.ca)

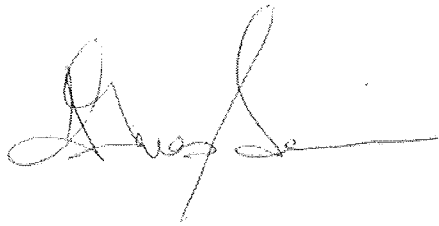
Pêches et Océans Canada (MPO) considère que le projet est acceptable, pourvu que les mesures d'atténuation identifiées dans l'étude d'impact et celles décrites ci-dessous soient appliquées :

- Afin de permettre une période de récupération sans bruit aux mammifères marins pouvant fréquenter le secteur, les travaux bruyants prévus devraient être réalisés sur une période maximale de 16 heures par jour.
- Lorsqu'un cétacé est observé à moins de 200 m de la zone des travaux en milieu aquatique, il est recommandé d'interrompre les travaux et d'attendre que l'animal s'éloigne à plus de 200 m afin d'éviter de blesser ou de déranger les individus.

Selon les précisions qui seront apportées au projet, notamment la superficie d'empiètement entraînée par les travaux de réfection du mur de palplanches et les superficies exactes des aires à draguer, le ministère évaluera si les travaux sont susceptibles de causer des dommages sérieux aux poissons et exigera la mise en œuvre d'un projet de compensation pour contrebalancer les effets du projet, le cas échéant.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à madame Sophie Boudreau au 418-775-0308 ou à l'adresse courriel [Sophie.Boudreau@dfp-mpo.gc.ca](mailto:Sophie.Boudreau@dfp-mpo.gc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-Yves Savaria  
Gestionnaire, Division de la protection des pêches - Examens réglementaires

c. c. M. Pierre Michon, MDDELCC

## Michon, Pierre

---

**De:** Laurian, Catherine <Catherine.Laurian@dfo-mpo.gc.ca>  
**Envoyé:** 7 mars 2019 11:05  
**À:** Michon, Pierre  
**Objet:** Port Alfred  
**Pièces jointes:** RE: autorisation environnementale, Compte-rendu rencontre téléphonique avec P&O; 20170719 Lt (F1) demande d'autorisation requise - programme décennal de dragage et réfection de quais Port-Alfred .pdf; 20170824 pj1 avis MPO acceptabilité de projet - Programme décennal dragages et réfection des quais Port-Alfred.pdf

Monsieur Michon,

Voici ce que j'ai trouvé. Et comme je vous le mentionnais (je viens de vérifier avec ma collègue qui reçoit toutes les demandes), nous n'avons rien reçu de plus récemment.

Par contre, le courriel que j'ai joint me fait dire qu'ils ont estimé qu'ils n'avaient pas besoin de nous déposer quoi que ce soit pour effectuer le dragage de cette année car ils doivent respecter toutes les conditions qui leurs permettent de réaliser leur dragage d'entretien sans devoir déposer une demande d'examen ou d'autorisation...

J'ai aussi trouvé ce qui suit, à savoir un court extrait de l'analyse du dossier initial par Sophie : « Dans le cadre des travaux de dragage, l'entrepreneur devra respecter la période de restriction suivante : du 15 avril au 30 juin, voire préférentiellement 30 juillet, et ce, eu égard à la protection des larves de poissons ». Il était également mentionné qu'un rideau de bulles serait utilisé lors du dragage.

J'espère vous avoir aidé... un peu.

Si vous avez d'autres interrogations, n'hésitez pas à me rappeler.

Bonne journée.

## Catherine Laurian

Biologiste, Programme de protection des pêches  
Direction régionale de la gestion des écosystèmes  
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada

Biologist, Marine and Coastal Habitat  
Regional Ecosystems Management Branch  
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada  
[catherine.laurian@dfo-mpo.gc.ca](mailto:catherine.laurian@dfo-mpo.gc.ca) / Tel. : (418) 775-0308





## Michon, Pierre

---

**De:** Boudreau, Sophie <Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca>  
**Envoyé:** 13 juillet 2018 16:34  
**À:** 'Pinard, Helene (RTA)'  
**Objet:** RE: autorisation environnementale, Compte-rendu rencontre téléphonique avec P&O

Bonjour Mme Pinard,

Selon nos critères d'autoévaluation sur notre site internet (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/index-fra.html>) , votre projet ne nécessite pas le dépôt d'une demande d'examen s'il respecte les critères suivants :

- Aucun accroissement temporaire ou permanent de l'empreinte actuelle de la zone de dragage
- Les déblais de dragage sont déposés et stabilisés à terre ou sur des sites d'immersion ou de dépôt en mer approuvés qui ont été utilisés au cours des dix dernières années.
- Des travaux de dragage ont été effectués au cours des dix dernières années.
- Les travaux dans l'eau sont réalisés en respectant les périodes particulières.
- Les mesures pertinentes dans la liste des mesures visant à éviter les dommages sont respectées.

Si ces critères ne sont pas respectés, une demande d'examen devrait nous être soumise (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/reviews-revues/index-fra.html>).

Cordialement,

Sophie Boudreau

Biologiste principale int., Milieu marin et côtier  
Direction régionale de la gestion des écosystèmes  
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada  
[Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca) Tél.: 418-775-0796

Senior Biologist int., Marine and Coastal Habitat  
Regional Ecosystems Management Branch  
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada  
[Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca) Tél.: 418-775-0796

---

**De :** Pinard, Helene (RTA) [<mailto:helene.pinard@riotinto.com>]  
**Envoyé :** 12 juillet 2018 14:26  
**À :** Boudreau, Sophie  
**Cc :** Cauchon, Linda (RTA)  
**Objet :** TR: autorisation environnementale, Compte-rendu rencontre téléphonique avec P&O

Bonjour Mme Boudreau,

Lors de notre dernière conversation l'année dernière, nous avons convenu de vous adresser une demande d'autorisation pour effectuer les travaux de dragage et de réfection des murs de palplanches et de soutènement aux

Installations Portuaires de Port Alfred de Rio Tinto. Cette année, nous avons été un peu victimes de toute la refonte règlementaire du MDDELCC cette année de sorte que ce ministère n'a pu être en mesure de nous délivrer dans les délais prévus le décret pour effectuer les travaux. Cependant étant donné qu'en 2018 nous ne procéderons qu'à un dragage d'entretien qui s'effectuera dans la même zone que celui qui a été réalisé en 2014, 2010 et 2007, il a été convenu avec eux qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE sera suffisant. De plus les travaux de réparation de mur de palplanches ont été reportés en 2019 et feront l'objet d'une demande d'autorisation indépendante.

Étant donné que nous effectuerons seulement un dragage d'entretien, nous aimerions que vous nous indiquiez si oui ou non nous devons obtenir une autorisation de Pêches et Océan à cet effet. Selon mon interprétation, nous n'y serions pas contraint mais, étant donné l'entente que nous avons pris avec vous l'année dernière, nous aimerions avoir une confirmation à cet effet.

Il est bien entendu que nous vous adresserons une demande d'autorisation pour les travaux de réparation de palplanches, lorsque nous serons définitivement fixés sur la méthode de réparation et que nous connaîtrons exactement quel sera l'empiètement dans le milieu hydrique.

Cordiales salutations,

Helene Pinard  
Conseillère Principale Environnement/ Principal Advisor Environment  
Complexe Jonquière/ Jonquiere Works

Aluminium  
Rio Tinto  
1955, Boulevard Mellon, Jonquière (Québec), Canada, G7S 4K8

T : + 1 418 699 6585 2933 M : +1 418 718 8552  
[helene.pinard@riotinto.com](mailto:helene.pinard@riotinto.com)

---

**De :** Boudreau, Sophie [<mailto:Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca>]

**Envoyé :** 18 août 2017 09:57

**À :** Pinard, Helene (RTA) <[helene.pinard@riotinto.com](mailto:helene.pinard@riotinto.com)>

**Objet :** RE: autorisation environnementale, Compte-rendu rencontre téléphonique avec P&O

Bonjour Mme Pinard,

Merci pour le compte-rendu, je n'ai rien à ajouter.

Cordialement,

Sophie Boudreau

Biologiste, Programme de protection des pêches  
Direction régionale de la gestion des écosystèmes  
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada  
[Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca) Tél.: 418-775-0308

Biologist, Fisheries Protection Program  
Regional Ecosystems Management Branch  
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada  
[Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca) Tel.: 418-775-0308

---

**De :** Pinard, Helene (RTA) [<mailto:helene.pinard@riotinto.com>]

**Envoyé :** 18 août 2017 09:32

**À :** Boudreau, Sophie; Boudreault, Stephane (RTA); Cauchon, Linda (RTA); Lessard, Nathalie (RTA)

**Cc :** Bourque, Annie (RTA)

**Objet :** autorisation environnementale, Compte-rendu rencontre téléphonique avec P&O

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint, le compte rendu de la rencontre téléphonique qui s'est tenue le 16 août concernant le besoin d'obtenir une autorisation environnementale de P&O pour le programme décennal de dragage d'entretien et de réfection des quais.

Voici les principales conclusion de cette rencontre, veuillez m'informer si vous avez des commentaires ou ajouts concernant ce compte-rendu :

*Étant donné que le prochain dragage est prévu pour 2018 et que les travaux de réparation du mur de palplanches et de soutènement débiteront à la même période, il a été convenu qu'une demande d'autorisation sera effectuée pour couvrir ce dragage et ces travaux d'entretien. À la lueur des documents et informations qui seront déposés dans la demande d'autorisation, P&O évaluera le besoin ou non de mettre en place des mesures de compensation. À première vue, étant donné que le dragage s'effectuera dans la même zone que le dragage de 2014, que le mur de soutènement ne créera pas d'empiètement supplémentaire du fond marin et que l'empiètement du mur de palplanches devrait empiéter de moins de 250 mètres carrés, si une mesure de compensation devait être exigée, elle le serait pour les travaux du mur de palplanches seulement. Étant donné la faible superficie d'empiètement du mur de palplanches, il est fort possible qu'aucune mesure de compensation, cela sera évalué par soit exigée étant donné le peu d'empiètement prévu mais cela reste à être confirmé par P&O. Il est à noter que chaque dragage subséquent (post 2018) devra faire l'objet d'une demande d'examen pour évaluer le besoin d'une autorisation spécifique.*

Helene Pinard  
Conseillère Principale Environnement/ Principal Advisor Environment  
Complexe Jonquière/ Jonquiere Works

Aluminium  
Rio Tinto  
1955, Boulevard Mellon, Jonquière (Québec), Canada, G7S 4K8

T : + 1 418 699 6585 2933 M :+1 418 718 8552  
[helene.pinard@riotinto.com](mailto:helene.pinard@riotinto.com)



## Michon, Pierre

---

**De:** Laurian, Catherine <Catherine.Laurian@dfo-mpo.gc.ca>  
**Envoyé:** 29 mars 2019 15:28  
**À:** Michon, Pierre  
**Objet:** Port Alfred

Bonjour Monsieur Michon,

Après discussion avec mon superviseur, voici ce que nous suggérons, étant donné que le dossier ne nous a pas été soumis pour le dragage de quelque 5 000 m<sup>2</sup> (selon notre interprétation, c'est parce qu'il est circonscrit dans une zone qui a déjà été draguée au cours des 10 dernières années) :

- Il y a peu de chance pour que des bélugas, ou quelque autre mammifère marin, s'aventure dans la baie. Nous ne recommandons donc pas la présence d'un observateur expérimenté sur place lors des travaux. Toutefois, si c'est possible, pour éviter tout risque, nous aimerions que l'opérateur surveille les alentours de la zone des travaux et qu'une zone d'exclusion de 200 mètres soit respectée, comme nous l'avons déjà mentionné.
- Dans le cas d'un dragage, voici les mesures générales que nous demandons habituellement :
  - o Utiliser une drague munie d'une benne à mâchoires étanches ou d'une benne environnementale.
  - o S'assurer que la barge servant au transport des déblais soit étanche et éviter sa surcharge afin de réduire la probabilité de surverse lors du transport.
  - o Respecter les limites du site d'immersion pour effectuer le largage des sédiments. (ne s'applique pas, ici)
  - o Interrompre les travaux lorsque des conditions météorologiques difficiles sont anticipées ou se manifestent afin d'éviter la dispersion des sédiments hors de l'aire de travail.

Je présume que vous avez le même genre d'exigences de votre côté, même si la formulation est différente.

Nous vous laissons juge de la pertinence de ces mesures, étant donné que nous n'avons pas le dossier en mains...

Merci de votre collaboration. Pour toute question, n'hésitez pas à me joindre.

Bonne fin de journée.

## Catherine Laurian

Biologiste, Programme de protection des pêches  
Direction régionale de la gestion des écosystèmes  
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada

Biologist, Marine and Coastal Habitat  
Regional Ecosystems Management Branch  
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada  
[catherine.laurian@dfo-mpo.gc.ca](mailto:catherine.laurian@dfo-mpo.gc.ca) / Tel. : (418) 775-0308



Direction régionale de la sécurité civile et de la  
sécurité incendie du Saguenay—Lac-Saint-Jean  
et de la Côte-Nord

Le 24 juillet 2017

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Quais Port-Alfred  
(3211-02-299)**

Monsieur,

Nous accusons réception de la copie des documents complémentaires à l'étude ainsi que d'un addenda concernant le dossier ci-dessus mentionné, et ce, en date du 21 juillet 2017.

Nos commentaires, en regard de notre champ de compétence, vous seront communiqués dans les délais requis.

Celles-ci ont été transmises à la conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, madame Lyne Marcotte, qui verra à en assurer le suivi dans les meilleurs délais. Pour toute information, vous pouvez contacter madame Marcotte au 418-695-7872 poste 42206.

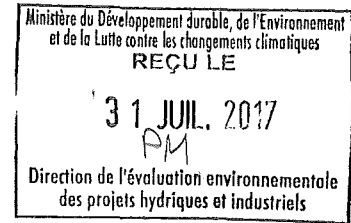
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



France-Sylvie Loisel  
Directrice régionale par intérim

FSL/lb

c. c. Monsieur Pierre Michon, MDDELCC







Direction régionale de la sécurité civile  
du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Le 9 août 2017



Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien et réfection des quais  
installations portuaires de Port Alfred, La Baie, par Rio Tinto inc.  
(3211-02-299)  
Avis de recevabilité initiale – Addenda 2 et documents complémentaires

Monsieur,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur  
l'environnement, nous vous soumettons nos commentaires quant à la recevabilité  
initiale du projet mentionné en rubrique.

Après analyse de l'addenda 2 et des documents complémentaires transmis le  
19 juillet 2017, nous vous informons que, au meilleur de notre connaissance, nous  
maintenons notre décision à l'effet que ce projet est acceptable au regard des  
préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence.

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, vous pouvez  
communiquer avec la responsable du dossier à la Direction régionale de la  
sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la  
Côte-Nord, madame Lyne Marcotte, au 418-695-7872 poste 42206 ou par courriel  
à [lyne.marcotte@mssp.gouv.qc.ca](mailto:lyne.marcotte@mssp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Gilles Desgagnés  
Directeur régional par intérim

GD/lm/ve

c. c. M. Pierre Michon, MDDELCC

Saguenay  
3950, boul. Harvey, rc-01  
Saguenay (Québec) G7X 8L6  
Téléphone : (418) 695-7872  
Télécopieur : (418) 695-7875  
COG : 1-866-776-8345  
[www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

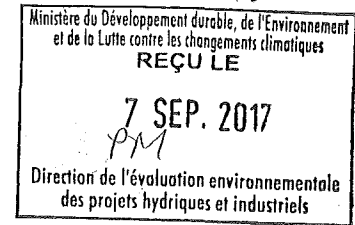
Baie-Comeau  
625, boul. Lafèche, bureau 1.807  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
Téléphone : (418) 295-4903  
Télécopieur : (418) 295-4092



Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Saguenay, le 28 août 2017

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Avis : Quai Port-Alfred  
(Dossier 3211-02-299)**

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour le projet du Quai Port-Alfred et transmise à la direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord du ministère de la Culture et des Communications, le 19 juillet 2017.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à l'attention du ministère de la Culture et des Communications, nous n'avons pas de commentaire particulier. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Martin Duval, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec ce dernier au 418-698-3500 poste 225.

Le directeur,



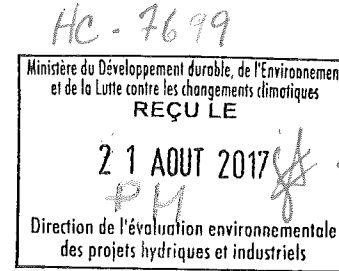
Pierre Dassylva





Le 17 août 2017

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 19 juillet 2017 concernant le Programme décennal de dragage d'entretien et de réfection des installations portuaires de Port-Alfred, La Baie, par Rio Tinto inc. (3211-02-299).

Après analyse par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le projet susmentionné est jugé acceptable. Je vous invite à prendre connaissance de l'avis ci-joint, contenant des éléments dont l'initiateur du projet doit respecter.

Pour toute question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

pour Marcel Grenier

MG/JSF/eb

p. j. Avis du MFFP



**Programme décennal de dragage d'entretien et de réfection des installations portuaires de Port-Alfred, La Baie, par Rio Tinto inc.**

**Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

**V/R : 3211-02-299 – N/R 20170721-11**

---

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a effectué l'analyse des réponses aux questions adressées à Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour son programme décennal de dragage d'entretien et de réfection des installations portuaires à Saguenay. Voici les commentaires sur les réponses et l'avis sur l'acceptabilité du projet, après analyse des documents

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DU 13 MARS 2017**

Les réponses sont jugées satisfaisantes.

**MÉTHODES PROPOSÉES POUR LA RÉPARATION DU MUR DE PALPLANCHES**

Les travaux au mur de palplanches et au mur de soutènement du quai Duncan vont entraîner la perte d'une superficie du littoral. Celle-ci reste à déterminer puisque les choix techniques pour chaque section ne sont pas encore définitifs. Dans l'étude d'impact, aucune mention n'est faite à l'égard de mesure de compensation pour les pertes d'habitats. Dans la première série de questions, à la QC.4, le MDDELCC a avisé l'initiateur du projet qu'il pourrait y avoir compensation pour la perte de milieu hydrique. Dans le document résumé de l'étude d'impact, on peut par ailleurs lire dans les mesures d'atténuation du tableau 3 sur les impacts et mesures d'atténuation, à la composante biologique en page 18, que la compensation pour perte d'habitat fait partie des mesures d'atténuation.

L'empiètement actuellement estimé selon la réponse 1 à la deuxième série de questions est de 1 673 m<sup>2</sup>. Est-ce que le projet (dragage et réparations) a été soumis pour analyse à Pêches et Océans Canada (MPO)? Cela devrait être le cas, car il y a accroissement temporaire ou permanent de l'empreinte actuelle ou de remblai sous la ligne des hautes eaux pour les travaux aux murs de palplanches<sup>1</sup>. Pour le dragage, nous n'avons pas d'information à l'effet qu'il y a des superficies additionnelles par rapport aux dragages antérieurs. Conséquemment, si le MPO juge que le projet nécessite une compensation, un arrimage serait souhaitable entre les différents ministères impliqués pour la compensation, ce qui serait à l'avantage de l'initiateur du projet. Par ailleurs, ne

---

<sup>1</sup> MPO, *Projets près de l'eau, autoévaluation, ports et activités commerciales et maritimes*, [En ligne], [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/index-fra.html>].

connaissant pas actuellement les superficies finales d'empiètement, l'initiateur du projet devrait proposer des pistes de compensation pour fins de discussion.

## RECEVABILITÉ DU PROJET ET CONDITIONS DE RÉALISATION

Le projet est justifié et il n'y a pas d'objection à sa réalisation, sous réserve de l'application des différentes mesures d'atténuation des impacts auxquelles s'est engagé l'initiateur du projet, notamment :

### Dragage

1. Période de réalisation des travaux en dehors de la période du 15 avril au 30 juin.
2. Mise en place de mesures de rétention des sédiments.
3. Méthodes de travail réduisant l'émission de matières en suspension avec respect, au minimum, des critères pour les matières en suspension recommandés par le MDDELCC<sup>2</sup>. Nettoyage de la machinerie pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

### Réfection des murs de palplanches

4. Période de réalisation des travaux générant des bruits subaquatiques en dehors de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre.
5. Méthodes de travail incluant une montée en puissance des vibrations pour provoquer l'éloignement de la faune aquatique mobile.
6. Mise en place de mesures de rétention des sédiments.
7. Suivi des niveaux acoustiques subaquatiques et application de mesures de réduction du bruit si les niveaux atteignent 160 dB re 1  $\mu$ Pa durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre.
8. Advenant des travaux durant la période de restriction du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre, mise en œuvre de méthodes de travail assurant de ne pas dépasser le seuil acceptable de 160 dB re 1  $\mu$ Pa à l'embouchure de la rivière à Mars. Le point de mesure à l'embouchure de la rivière à Mars devra être validé par le MFFP.
9. Compensation pour les pertes d'habitat du poisson, dont les superficies sont actuellement estimées à 1 673 m<sup>2</sup>.

### Site d'assèchement et travaux terrestres

10. Travaux d'aménagement de l'aire d'assèchement en dehors de la période générale de nidification des oiseaux, soit hors du 1<sup>er</sup> mai au 15 août.
11. Mesure des niveaux sonores au point P1 et à la limite nord-est de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Grande-Baie au début des travaux de fonçage

---

<sup>2</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Environnement et Changement climatique Canada, *Recommandations pour la gestion des matières en suspension lors des activités de dragage*, [En ligne], [http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/diverses/Registre\\_de\\_dragage/Recommandations\\_dragage.pdf](http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/diverses/Registre_de_dragage/Recommandations_dragage.pdf)



des palplanches et application de mesures de réduction du bruit s'il y a dépassement des normes, ou réalisation des travaux hors de la période de fréquentation de l'habitat.

## **CONCLUSION**

Le projet est jugé acceptable. L'initiateur du projet a pris les engagements relativement aux mesures d'atténuation, aux dates de réalisation de travaux et au suivi des impacts potentiels durant leur réalisation qui satisfont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Les choix définitifs pour les réparations des murs pourraient susciter la demande de mesures additionnelles.

## **PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

### **M<sup>me</sup> Sophie Hardy, biologiste**

Direction de la gestion de la faune Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Téléphone 418 695-8125, poste 357

### **M<sup>me</sup> Karine Gagnon, biologiste**

Direction de la gestion de la faune Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Téléphone : 418 695-8125, poste 356

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier, à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.



## Michon, Pierre

---

**De:** Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 18 mars 2019 15:58  
**À:** Michon, Pierre  
**Objet:** TR: Programme décennal de dragage, demande d'informations

Bonjour,

Voici nos commentaires relativement aux derniers documents transmis pour le projet de dragage de RT à titre d'information. Les réponses sont satisfaisantes, sauf pour :

- Protection contre les EEE, Lettre du 18 janvier 2019 vous étant adressée  
*R6 : L'entrepreneur et ses équipements proviennent de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ceci limite les risques de contamination par les EEE provenant de l'extérieur de la région. Cependant il leur a été spécifié de nettoyer et d'assécher dans la mesure du possible leurs équipements durant 5 jours avant de les utiliser pour le projet.*  
  
La méthode suggérée présente des lacunes. La provenance des embarcations n'est pas garante de l'absence d'EEE : leur présence peut ne pas encore avoir été détectée ou rapportée aux autorités, ou encore l'équipement a été utilisé dans des zones à risques hors de la région. La méthode de contrôle devrait inclure, en plus de l'inspection, un nettoyage complet des embarcations et remorques (tout ce qui a touché à l'eau) et un séchage d'au moins 5 jours. Le séchage pendant cette durée n'est pas optionnel. Les méthodes de nettoyage doivent faire en sorte que les eaux de lavages ne sont pas dirigées vers les cours d'eau.  
  
On peut se référer au guide du MFFP (<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/>) ou à ceux du MELCC si vous en avez à leur fournir.
- Aménagement du mur écran  
Nous suggérons que le concept du mur écran aménagé avec les déblais de dragage pourrait inclure des aménagements pour la faune en variant les pentes et contours ainsi que les plantations. Cette suggestion pourrait augmenter les qualités esthétiques et paysagères du concept et son acceptabilité sociale.

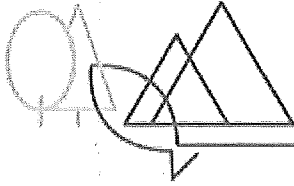
Concernant les autres questions adressées par téléphone la semaine dernière :

- Nous ne changerons pas notre position antérieure concernant la compensation pour les opérations de dragage;
- La période de moindre impact et donc de réalisation des opérations de dragage est **hors de la période du 15 avril au 30 juin**, comme indiqué dans nos avis antérieurs. Elle tient compte de l'arrivée des larves d'éperlans et de la montaison de la truite de mer et du saumon Atlantique.

Salutations

**Sophie Hardy, biol., M. Sc.**

Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
3950, boulevard Harvey, 3e étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6  
Téléphone : 418 695-8125, poste 357  
[Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca)  
[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



Développer, valoriser, préserver.  
*Naturellement!*

**De :** [Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca) [mailto:[Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca)]

**Envoyé :** 26 février 2019 17:08

**À :** Hardy, Sophie (02-DGFa) <[Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Sophie.Hardy@mffp.gouv.qc.ca)>; [Veronique.Tremblay2@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Veronique.Tremblay2@environnement.gouv.qc.ca);  
[claud.abel@canada.ca](mailto:claud.abel@canada.ca)

**Objet :** TR: Programme décennal de dragage, demande d'informations

Bonjour,

La DGÉES finalise actuellement son analyse pour le Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Port-Alfred par Rio Tinto Alcan (RTA).

À cet égard, nous avons transmis par courriel à RTA, le 17 décembre 2018 (courriel joint), une série de questions de précision pour nous permettre de compléter notre rapport d'analyse environnementale et les documents d'autorisation.

RTA a déposé les réponses à nos questions le 18 janvier 2019. À titre d'information, je vous transmets donc ces réponses (voir documents pdf joints) afin que vous puissiez suivre l'évolution du dossier.


Il se peut par ailleurs que je communique avec vous dans les jours ou semaines qui suivent pour faire le points sur certains aspects qui vous concernent.


Meilleures salutations,

*Pierre Michon, B.Sc., M.Env.*  
Coordonnateur, projets de dragage  
et d'aménagement portuaire

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques du Québec**  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque est  
Québec (Québec) G1R 5V7

 [pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca)

 (418) 521-3933 poste 4652

 (418) 644-8222

---

**De :** Pinard, Helene (RTA) [<mailto:helene.pinard@riotinto.com>]

**Envoyé :** 21 janvier 2019 09:46

**À :** Michon, Pierre <[Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Programme décennal de dragage, demande d'informations

Bonjour M. Michon,

Vous trouverez au document joint les réponses à la demande d'information qui nous a été adressée par courriel le 17 décembre dernier.

Cordialement,

Helene Pinard, ing

Conseillère Principale Environnement/ Principal Advisor Environment

Complexe Jonquière/ Jonquiere Works

Aluminium

Rio Tinto

1955, Boulevard Mellon, Jonquière (Québec), Canada, G7S 4K8

T : +1 418 699 6585 2933 M :+1 418 718 8552

[helene.pinard@riotinto.com](mailto:helene.pinard@riotinto.com)



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Programme décennal de dragage d'entretien et réparation des installations  
portuaires de Port-Alfred, La Baie, par Rio Tinto Inc.  
Dossier : 3211-02-299**

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande datée du 19 juillet dernier, nous vous transmettons notre avis concernant l'acceptabilité du projet cité en objet. Celui-ci se base sur l'analyse de la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'un point de vue de santé publique, nous considérons le projet comme acceptable. Nous insistons toutefois sur le fait que la caractérisation des sédiments devra permettre de connaître l'étendue de la contamination sur l'ensemble de la colonne de sédiments à draguer, et non pas seulement sur les 30 premiers centimètres. Vous trouverez ci-joint l'avis de la DSPublique qui fait état de ce commentaire.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice de la santé environnementale,



Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/ID/alb

p. j. 1







Saguenay, le 31 août 2017

Madame Marion Schnebelen  
Coordonnatrice de l'unité de santé environnementale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien et réparation des installations portuaires de Port-Alfred, La Baie, par Rio Tinto inc. (dossier 3211-02-299)**

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 21 juillet dernier, nous avons analysé le projet mentionné en objet. D'un point de vue de la santé publique, ce projet nous apparaît acceptable. Nous aimerions cependant attirer l'attention sur un élément en particulier.

Afin de produire l'étude d'impact, le promoteur a effectué une caractérisation physico-chimique des sédiments sur les 30 premiers centimètres, alors qu'il pourrait y avoir jusqu'à 1,5 mètre de sédiments à draguer. Par ailleurs, le promoteur a confirmé que de plus fortes concentrations de contaminants pourraient se trouver au-delà des 30 centimètres caractérisés. Ainsi, nous considérons qu'avant chaque campagne de dragage, la caractérisation devra permettre de connaître l'étendue de la contamination sur l'ensemble de la colonne de sédiments à draguer.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Hélène Gagné  
Chef de service - protection

HG/ab





HC-7708



Québec, le 21 août 2017

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Quais Port-Alfred  
(Dossier 3211-02-299)

Monsieur le Directeur,

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pris connaissance de votre lettre du 19 juillet 2017, adressée à M. Patrick Brunelle, secrétaire adjoint aux Affaires autochtones, concernant le projet mentionné en objet et n'a pas de commentaire à formuler à cette étape du projet

Cependant, nous souhaitons rappeler que l'obligation de consulter et d'accommoder incombe à la Couronne et non aux tiers. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère, le cas échéant, qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Lucien-Pierre Bouchard



## Michon, Pierre

---

**De:** De Champlain, Julie  
**Envoyé:** 1 juin 2018 13:24  
**À:** Michon, Pierre  
**Cc:** Morin, Karine; Tremblay, Véronique (R02)  
**Objet:** RE: Option de gestion des des sédiments de dragage

Bonjour M. Michon,

L'entreprise Terrapure est autorisé pour traiter des sols contaminés aux :

- Composés organiques volatiles
- Huiles et graisses minérales
- Huiles isolantes
- Huiles usées
- Sables de caniveaux

à des concentrations inférieures à 30 000 ppm en huiles et graisses minérales.

Selon la nature des contaminants dans les sédiments de RT à La Baie, la compagnie Terrapure aurait les installations nécessaires pour les recevoir. Elle possède des plateformes imperméables ainsi qu'un système de traitement des eaux. L'enjeu se situe plus au niveau de la manière que ces sédiments seront gérés dans leur installation (réception, entreposage pour séchage, etc.). Avec des méthodes adéquates, qui concernent plus l'entreprise que le générateur, je ne vois pas de problématique à ce que ces sédiments soit transportés et traités par cette entreprise.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Bonne journée,

*Julie De Champlain, ing.*

Direction générale de l'Analyse et de l'Expertise régionale  
du Saguenay - Lac-St-Jean  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques

3950, boulevard Harvey, 4<sup>e</sup> étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6  
Tél : (418) 695-7883, p. 312  
Télec : (418) 695-7897  
Courriel : [julie.dechamplain@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:julie.dechamplain@mddelcc.gouv.qc.ca)

**De :** Michon, Pierre  
**Envoyé :** 25 mai 2018 13:09  
**À :** De Champlain, Julie <[Julie.DeChamplain@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Julie.DeChamplain@mddelcc.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Tremblay, Véronique (R02) <[veronique.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:veronique.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Option de gestion des des sédiments de dragage

Bonjour Julie,

Voici ci-dessus une petit topo de la situation, soit une portion de texte tiré du rapport que rédige. Ce n'est pas parfaitement homogène dans toutes les stations, mais on peut dire qu'il y a une contamination assez générale au niveau A-B pour plusieurs HAP. Il y a aussi du B-C, mais de façon plus sporadique.

Je te joint également l'étude d'impact. Les données se retrouvent au tableaux 3.3 et 3.4.

>>>>>>>>>>

### Critères de qualité des sols

Lorsque les sédiments sont gérés en milieu terrestre, les interventions doivent être conformes au *Guide d'intervention – protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Beaulieu, 2016), qui comprend la *Grille des critères génériques pour les sols* (annexe 2 du guide) et la *Grille de gestion des sols excavés* (annexe 5 de ce guide).

Les résultats de la caractérisation physicochimique *in situ* des sédiments sont comparés aux différents critères génériques pour les sols (critères A, B et C) pour déterminer dans quelle plage de contamination ils se situent et définir les options de gestion possibles en milieu terrestre, une fois les sédiments asséchés.

Les résultats présentés dans l'étude d'impact montrent que la contamination des sédiments pour les HAP se situe dans la plage A-B sur l'ensemble des zones à draguer. Un échantillon (SED8) montre toutefois pour le chrysène une contamination dans la plage B-C. À noter que pour les stations SED4 et SED5, les HAP sont inférieurs au critère A.

La station SED8 montre également une contamination dans la plage B-C pour les hydrocarbures pétroliers (C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>), bien que pour les autres stations, la contamination est inférieure au critère A pour les C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>.

En ce qui a trait aux métaux, les sédiments montrent pour plusieurs stations, une contamination dans la plage A-B en nickel, plomb et zinc, dans plusieurs stations. On retrouve du mercure dans la plage B-C à la station SED8, alors qu'ailleurs, le mercure est inférieur au critère A.

Globalement, pour l'ensemble des secteurs de dragage, le niveau de contamination se situe dans la plage A-B. Pour la station SED8, la contamination se situe toutefois dans la plage B-C pour le chrysène, les C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>, et le mercure. D'autres analyses pourront compléter le tableau lors des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, mais l'initiateur devra ségréguer les sédiments en fonction d'options de gestion différentes pour les A-B et les B-C.

Pour le soufre, la caractérisation des sédiments montre des concentrations importantes. Toutefois, le soufre n'est pas considéré un contaminant problématique pour la santé humaine et on ne considère pas non plus qu'il pose des risques pour les écosystèmes. Par contre, comme la présence de soufre dans les sols peut mener à la production d'acide sulfurique ou de sulfure d'hydrogène par oxydation biologique, des critères (A, B et C) relatifs au soufre total apparaissent dans la *Grille des critères génériques pour les sols*.

Dans les sédiments à draguer, on retrouve des concentrations supérieures au critère C, soit 2 000 ppm, pour la majorité des stations. Lorsque la concentration en soufre est supérieure au critère C, il est recommandé de réaliser un test de potentiel acidogène afin de décider de la gestion des sols. Le potentiel de génération d'acide est évalué à l'aide du Test de détermination du potentiel acidogène des sols (TDPAS).

Ainsi, compte tenu de la présence plutôt généralisée du soufre dans les sédiments, l'initiateur a procédé au TDPAS sur quatre échantillons (stations SED2, SED5, SED8 et SED10). Les résultats de ces tests montrent un potentiel acidogène négatif pour les sédiments.

Par ailleurs, avant d'affirmer que le soufre ne constitue pas un problème, il sera pertinent de faire également une vérification du respect du critère de sulfure d'hydrogène dans l'eau afin d'établir s'il existe un impact sur l'eau souterraine ou de surface. Engagement?



À : Tremblay, Véronique (R02) <veronique.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Option de gestion des des sédiments de dragage

Bonjour Véronique,

Comme indiqué sur ta boîte vocale, je cherche à savoir si l'entreprise Terrapure située à Laterrière (voir document joint) serait autorisée à recevoir des sédiments ou sols de type A-B ou B-C, dans le but de les assécher.

RTA voudrait pouvoir la possibilité de le faire dans le contexte de son programme de dragage d'entretien.

Est-ce que vous avez de l'information à cet effet?

Pierre, qui est en télé-travail aujourd'hui

418 821-8672

---

De : Pinard, Helene (RTA) <helene.pinard@riotinto.com>

Envoyé : 16 mai 2018 08:35

À : Michon, Pierre

Cc : Lessard, Nathalie (RTA); Cauchon, Linda (RTA)

Objet : TR: Option de gestion des des sédiments de dragage

Bonjour M. Michon,

En complément au courriel que je vous ai fait parvenir la semaine dernière, je vous transmets l'extrait de l'étude d'impact où il est fait mention de la possibilité de faire assécher les sédiments dragués dans un lieu autorisé.

#### 2.3.4.6.2 *Gestion hors-site*

Advenant l'impossibilité ou la non-adéquation d'une gestion des matériaux dragués sur des terrains appartenant à Rio Tinto Alcan, les matériaux dragués seront gérés dans un lieu externe autorisé à les recevoir en fonction de la réglementation applicable. Les lieux visés seront présentés au moment du dépôt de la demande de CA pour un dragage d'entretien donné.

Il est à noter que, bien qu'il ait été considéré, le rejet en eau libre ou le dépôt en rive des matériaux dragués n'a pas été retenu dans le cadre du programme décennal de dragage d'entretien, principalement en raison du niveau de contamination des sédiments relativement aux *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec* (CEQSQ; voir section 3.2.10.2).

Cordialement,

Helene Pinard

Conseillère Principale Environnement/ Principal Advisor Environment

Complexe Jonquière/ Jonquiere Works

Aluminium

Rio Tinto

1955, Boulevard Mellon, Jonquière (Québec), Canada, G7S 4K8



T : + 1 418 699 6585 2933 M :+1 418 718 8552  
[helene.pinard@riotinto.com](mailto:helene.pinard@riotinto.com)

**De :** Pinard, Helene (RTA)

**Envoyé :** 10 mai 2018 10:32

**À :** 'pierre.michon@mddelcc.gouv.qc.ca' <[pierre.michon@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre.michon@mddelcc.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Cauchon, Linda (RTA) <[linda.cauchon@riotinto.com](mailto:linda.cauchon@riotinto.com)>; Lessard, Nathalie (RTA) <[nathalie.lessard@riotinto.com](mailto:nathalie.lessard@riotinto.com)>

**Objet :** Option de gestion des des sédiments de dragage

**Option de gestion des sédiments de dragage pour le programme décennal de dragage d'entretien et la réfection des quais – Installations portuaires de Port Alfred, La Baie, par Rio Tinto inc.  
(Dossier 3211-02-299)**

Monsieur,

Suite à la poursuite de l'ingénierie du projet cité en titre, nous désirons apporter une modification aux options de mode de gestion des sédiments de dragage. En effet lors de la présentation de l'étude d'impact, nous avons prévu construire sur site un bassin d'assèchement des boues de dragage. Bien que cette option demeure envisagée, nous désirons également avoir la possibilité de faire assécher par un tiers autorisé ces boues de dragage. Le mode de gestion des sédiments sera spécifié dans les demandes d'autorisation ministérielles qui seront déposées avant chaque dragage. Advenant que l'on doive construire un bassin d'assèchement, celui-ci fera également l'objet d'une demande d'autorisation ministérielle.

Nous demeurons disponibles si vous avez quelque question que ce soit concernant ce projet,

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Helene Pinard  
Conseillère Principale Environnement/ Principal Advisor Environment  
Complexe Jonquière/ Jonquiere Works

Aluminium  
Rio Tinto  
1955, Boulevard Mellon, Jonquière (Québec), Canada, G7S 4K8

T : + 1 418 699 6585 2933 M :+1 418 718 8552  
[helene.pinard@riotinto.com](mailto:helene.pinard@riotinto.com)



## Michon, Pierre

---

**De:** Houde, Hélène  
**Envoyé:** 3 octobre 2018 17:12  
**À:** Michon, Pierre  
**Cc:** Laberge, Johanne  
**Objet:** Gestion de sédiments contenant du soufre.

Bonjour Pierre,

Lors de notre conversation, tu m'as demandé des précisions au sujet de l'impact à l'eau ainsi que de la gestion de sols excavés plus contaminés sur des sols moins contaminés. Dans un contexte où des sédiments qui sont dragués sont gérés comme des sols sur le terrain qui est à l'origine de la contamination, il convient d'apporter quelques adaptations à l'application de la Fiche technique 1 – La gestion des sols contenant du soufre.

### 1 - Impact à l'eau

Dans la Fiche technique 1, lorsqu'il est précisé de vérifier le respect du critère de sulfure d'hydrogène dans l'eau, il s'agit de vérifier si les sols en place ont un impact sur l'eau souterraine et l'eau de surface présente sur et dans le terrain.

Dans le cas dont tu m'as parlé, le contexte est différent. Afin de s'assurer que la contamination en soufre des sédiments n'est pas mobile, des essais de lixiviations pourraient être appliqués à des échantillons de sédiments. L'analyse des sulfures peut ensuite être effectuée sur les lixiviats obtenus afin de s'assurer que le critère de sulfure d'hydrogène pour l'eau souterraine qui fait résurgence en eau de surface (Annexe 7 – Grille des critères de qualité des eaux souterraines du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*) est bien respecté.

Les trois essais de lixiviation qu'il est courant d'effectuer afin de tester la mobilité des contaminants lors de la valorisation des matières résiduelles sont les suivants :

- lixiviation pour l'évaluation de la mobilité des espèces inorganiques (TCLP, EPA 1311)
- lixiviation à l'eau (CTEU 9)
- lixiviation pour stimuler les pluies acides (SPL, EPA 1312)

Les différents essais sont effectués à différents pH, ce qui permet de s'assurer que les contaminants ne migreront pas dans leur nouvel environnement, quels que soient les conditions de pH.

### 2 – Gestion de sols excavés contaminés

En ce qui concerne la gestion des sols contaminés excavés, puisque je crois me souvenir que tu m'as précisé qu'il y a une contamination en concentration supérieure aux critères A pour certains contaminants autres que le soufre. Dans ce cas, les sols ne peuvent pas être gérés sans restriction. Des sols contaminés dans la plage A-B sont des sols contaminés et doivent être gérés comme tels.

Je vais t'appeler demain afin de confirmer le niveau de contamination des autres contaminants ainsi que pour préciser la notion de terrain d'origine et de terrain à partir duquel a eu lieu l'activité à l'origine de la contamination, dans le cadre de ta demande. Je pourrai ensuite répondre à cette question.

Bonne soirée,

**Hélène Houde, M.Env.**

Spécialiste en sciences physiques

Lieux contaminés

Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418-521-3950 poste, 4947

**La version courante du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés est celle de juillet 2016.**

## Michon, Pierre

---

**De:** Laporte-Saumure, Mathieu  
**Envoyé:** 14 décembre 2018 16:12  
**À:** Michon, Pierre  
**Objet:** RE: Programme de dragage d'entretien aux quais de Port-Alfred - Précisions demandées

Bonjour Pierre,

Voici ma suggestion pour le point #11 :

11) Compte tenu des teneurs élevées en soufre dans les sédiments, l'initiateur doit s'engager à faire une surveillance, pour le soufre H<sub>2</sub>S et pH, dans l'eau d'exhaure du bassin d'assèchement ainsi que dans l'eau souterraine en aval hydraulique des écrans-visuels qui pourraient être aménagés sur les terrains portuaires. Pour ce faire, l'initiateur devra s'engager à installer des puits d'observation en aval hydraulique des écrans-visuels. Le suivi de la qualité des eaux souterraines à partir des puits d'observation devra inclure également le H<sub>2</sub>S et le pH. Le critère de qualité applicable pour le H<sub>2</sub>S sera le RES de l'annexe 7 du Guide d'intervention – Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Bonne fin de semaine,

Mathieu

**Mathieu Laporte-Saumure, Ph.D.** | Conseiller scientifique expert  
Secteur des Lieux contaminés  
Direction du Programme de réduction des rejets industriels  
et des Lieux contaminés  
Direction générale des politiques en milieu terrestre  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 9e étage, boîte 71  
675, René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: 418-521-3950 poste 4685  
Télécopieur: 418-644-3386  
[mathieu.laporte-saumure@environnement.gouv.qc.ca](mailto:mathieu.laporte-saumure@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** Michon, Pierre  
**Envoyé :** 14 décembre 2018 11:39  
**À :** Laporte-Saumure, Mathieu <Mathieu.Laporte-Saumure@environnement.gouv.qc.ca>  
**Objet :** TR: Programme de dragage d'entretien aux quais de Port-Alfred - Précisions demandées

Bonjour Mathieu,

Voici la demande de précisions que je m'apprête à transmettre au promoteur. Voir surtout le point # 11.

Merci d'avance pour tes commentaires,

Pierre

\*\*\*\*\*

Bonjour Mme Pinard,

Afin de compléter notre rapport d'analyse environnementale et de soumettre votre dossier aux autorités pour la prise d'un décret gouvernemental, voici quelques points sur lesquels nous demandons des précisions :

- 1) Vous avez laissé entendre que d'autres inventaires fauniques avaient été réalisés en 2018. Les résultats de ces inventaires doivent nous être déposés.
- 2) Dans le cadre de votre demande d'autorisation en vue d'un dragage en 2018, vous avez déposé plusieurs documents, lesquels devront être redéposés officiellement pour confirmer qu'ils sont applicables ou qu'ils peuvent être cités en référence dans le contexte du programme décennal de dragage d'entretien, par exemple :
  - a. les derniers relevés bathymétriques;
  - b. la nouvelle caractérisation des sédiments, incluant le test de potentiel acidogène;
  - c. le plan concept et le fonctionnement du bassin d'assèchement;
  - d. l'emplacement potentiel des rideaux de confinement;
  - e. l'option de gestion chez Terrapure;
  - f. les réponses données au MDDELCC et au MFFP concernant le dépôt à l'extérieur de la plaine inondable, les considérations à l'égard de la présence d'EEE ou de la salinité des sédiments, etc.;
- 3) Pour un usage futur au quai Powell, quelle serait la profondeur requise, 11,5 m (Handymax) ou 12,0 m (Panamax)?
- 4) Est-ce que les propositions d'agrandissement de vos quais (Duncan et Powell) pourraient faire en sorte que les superficies visées par le programme de dragage seraient différentes?
- 5) Selon la numérotation des échantillons caractérisés en 2018 et dont des résultats nous ont été déposés (TF-01-18, TF-03-18, TF 04-18 et TF-07-18), on pourrait penser qu'il y a eu d'autres échantillons ou résultats. Est-ce qu'il y a des résultats pour les stations TF-02-18, TF-05-18 ou TF 06-18 ?
- 6) Confirmer qu'il sera possible de ségréguer, à l'intérieur du bassin d'assèchement, les sédiments de la plage A-B et ceux de la plage B-C en vue d'une gestion différente après assèchement.
- 7) Confirmer que le bassin de traitement des eaux d'exhaure permet de respecter l'atteinte des valeurs suivantes avant rejet au milieu aquatique :
  - a. 35 mg/l pour MES;
  - b. 2 mg/l pour hydrocarbures C10-C50;
  - c. valeurs chroniques finales à l'effluent pour les autres paramètres.
- 8) Mis à part l'objectif de valorisation des sédiments dragués, justifier davantage la construction d'andains comme écrans visuels sur vos terrains en bordure du fjord. Est-ce qu'une analyse du paysage a été effectuée? Est-ce que des besoins ont déjà été exprimés en ce sens, de la population par exemple?
- 9) Localiser plus précisément les endroits où seraient potentiellement aménagés ces écrans-visuels. Comment seraient-ils configurés et quelles seraient leurs dimensions (longueur, largeur et hauteur), en prenant en compte les volumes totaux de sédiments pouvant être excavés de la zone portuaire durant l'ensemble du programme décennal?
- 10) L'initiateur devra s'engager à fournir des données de caractérisation pour le terrain qui sera utilisé pour l'aménagement des écrans visuels ainsi que pour le terrain où pourrait être aménagé un 2<sup>e</sup> bassin d'assèchement dans les cas où le volume de sédiments à draguer le justifierait.
- 11) Compte tenu des teneurs élevées en soufre dans les sédiments, l'initiateur doit s'engager à faire une surveillance, pour le soufre et pH, dans l'eau d'exhaure du bassin d'assèchement ainsi que dans l'eau souterraine en aval hydraulique des écrans-visuels qui pourraient être aménagés sur les terrains portuaires. Pour ce faire, l'initiateur devra s'engager à installer des puits d'observation en aval hydraulique des écrans-visuels.

*Pierre Michon, B.Sc., M.Env.*

Coordonnateur, projets de dragage  
et d'aménagement portuaire

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques du Québec**

Direction de l'évaluation environnementale

des projets hydriques et industriels

Édifice Marie-Guyart, 6e étage

675, boul. René-Lévesque est

Québec (Québec) G1R 5V7



[pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca)



(418) 521-3933 poste 4652



(418) 644-8222





## Michon, Pierre

---

**De:** Laporte-Saumure, Mathieu  
**Envoyé:** 4 avril 2019 10:13  
**À:** Michon, Pierre  
**Objet:** RE: Suivi H2S - Dragage Port-Alfred

Bonjour Pierre,

Voici mes suggestions :

Pour le suivi de la qualité des eaux souterraines à partir des puits d'observation en aval des écrans visuels, l'approche préconisée par le Guide d'intervention – Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (Guide) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est retenue. Selon le Guide, le critère applicable à un suivi de l'eau souterraine est le seuil d'alerte (lorsque le récepteur est un cours d'eau en aval hydraulique du terrain, 50 % du critère applicable; voir le tableau 12 de la section 7.8.6.2 du Guide). Le critère applicable pour le H<sub>2</sub>S est le critère de résurgence dans l'eau de surface de l'annexe 7 de ce guide (3,2 µg/L). Ainsi, le critère applicable au suivi serait le seuil d'alerte de 1,6 µg/L. Le programme de suivi, renouvelable après trois ans, devra prévoir le prélèvement et l'analyse d'échantillons au moins trois fois par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne.

Bonne journée,

Mathieu

---

**De :** Michon, Pierre  
**Envoyé :** 1 avril 2019 12:46  
**À :** Laporte-Saumure, Mathieu <Mathieu.Laporte-Saumure@environnement.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Suivi H2S - Dragage Port-Alfred

Bonjour Mathieu,

Voici ce que je propose comme condition au décret :

Pour le suivi de la qualité des eaux souterraines à partir des puits d'observation en aval des écrans visuels, l'approche de dépassement d'un seuil d'alerte (50 % du critère) dans l'eau souterraine tel que préconisée par le Guide d'intervention – Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est retenue. Le critère de référence pour le H<sub>2</sub>S est le critère de résurgence dans l'eau de surface de l'annexe 7 de ce guide. Le programme de suivi, renouvelable après trois ans, devra prévoir le prélèvement et l'analyse d'échantillons au moins trois fois par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne.

*Pierre Michon, B.Sc., M.Env.*  
Coordonnateur, projets de dragage  
et d'aménagement portuaire

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques du Québec**  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

Édifce Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque est  
Québec (Québec) G1R 5V7



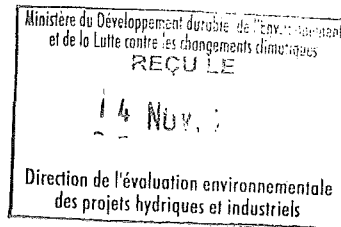
[pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:pierre.michon@environnement.gouv.qc.ca)



(418) 521-3933 poste 4652

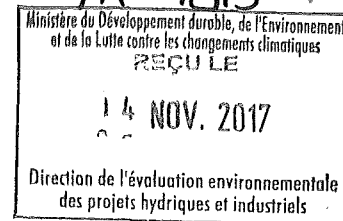


(418) 644-8222



Note

YR-7815 pm



DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

DATE : Le 9 novembre 2017

OBJET : Quais Port-Alfred  
V/Réf. : Dossier 3211-02-299  
N/Réf. : DPQA 1708

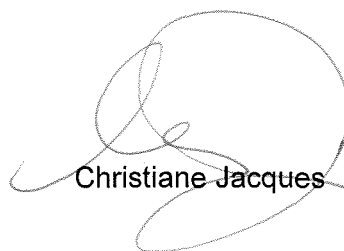
---

À la suite de votre demande formulée le 19 juillet 2017, vous trouverez ci-jointe l'expertise technique de M. Manuel Giurgiu, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Giurgiu.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,



Christiane Jacques

p. j.

c. c. M. Manuel Giurgiu, DPQA



## EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame Christiane Jacques, directrice  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Manuel Giurgiu, ing.

DATE : Le 2 novembre 2017

OBJET : **Quais Port-Alfred**

V/Réf. : 3211-02-299

N/Réf. : DPQA 1708

---

### 1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Hervé Chatagnier, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), sollicite, dans sa demande du 19 juillet 2017, l'assistance de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA), pour obtenir nos commentaires afin d'aider la DÉÉPT à déterminer si le projet est acceptable et le cas échéant, à déterminer ses conditions de réalisation.

### 2. Caractéristique du projet

Port Alfred est une installation portuaire de la compagnie Rio Tinto Alcan située dans l'arrondissement de La Baie à ville Saguenay (figure 1). L'installation comporte deux quais (Duncan et Powell) et des entrepôts, réservoirs, silos, aires d'entreposage de matières premières.

Pour maintenir les activités dans le port, Rio Tinto Alcan doit faire un dragage d'entretien tous les 3 à 6 ans afin de maintenir la profondeur sécuritaire pour la navigation et les opérations courantes. Le quai Duncan a déjà fait l'objet de deux dragages. La présente demande est pour obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'entretien et de maintenance aux installations portuaires de Rio Tinto Alcan et ensuite le certificat d'autorisation et le décret pour le programme décennal de dragage.

Les travaux d'entretien et de maintenance comportent trois grandes activités :

- réparation du mur de soutènement sous le quai Duncan;

...2

- réparation du mur de palplanche entre les deux quais ainsi que le long de la rive de part et d'autre des deux quais;
- dragage d'entretien à proximité des deux quais.

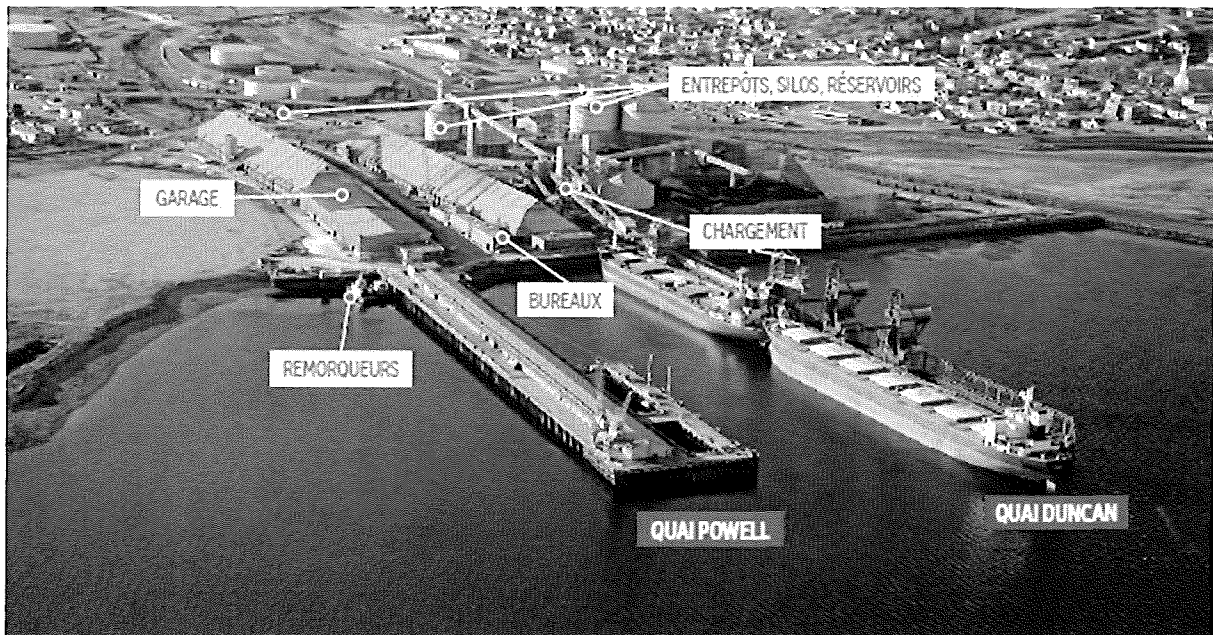


Figure 1 - Installations portuaires de Port-Alfred

### 3. Examen du volet sonore

Un avis de recevabilité portant sur le climat sonore pour le projet en objet a été délivré par M. Charles Pelletier, ing M.Sc. de la DPQA le 6 avril 2016.

Un programme de surveillance environnementale incluant le climat sonore a été mis en place. Selon le programme de surveillance, il est sous la responsabilité du promoteur de s'assurer que le climat sonore respecte les normes en vigueur et que des mesures d'atténuation du bruit soient prises en cas de dépassement.

Aussi des mesures d'atténuation ont été prises en considération afin de contribuer à la baisse du climat sonore.

Le problème dans le cas du bruit se pose principalement dans la phase de construction, c'est à dire pendant la réparation des murs et pendant le dragage.

En général, le MDDELCC propose, en phase de construction, pour des projets de construction des routes, de se référer aux lignes directrices préconisées dans le document « *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* ». Rio Tinto Alcan s'engage à suivre les recommandations des Lignes directrices.

À toutes les questions posées par M. Charles Pelletier dans le rapport de recevabilité, le promoteur a répondu de manière satisfaisante fournissant les informations demandées (consulter addenda 1 – réponses aux questions du MDDELCC du 15 juillet 2016).

Une autre série des questions a été posée le 13 mars 2017 et le promoteur a répondu en avril 2017 de manière satisfaisante (consulter addenda 2 – réponses aux questions du MDDELCC du 13 mars 2017).

#### **4. Analyse**

Le problème se pose dans la phase de construction quand des travaux de construction peuvent dépasser à un moment donné les limites sonores pour une période de temps, par exemple le vibrofonçage.

Des mesures particulières ont été proposées pour contrer le bruit durant cette phase ce qu'on trouve acceptable.

Un programme de gestion des plaintes sera utilisé lors de la réalisation du projet.

Aucune modification au niveau sonore n'a été détectée depuis le rapport de recevabilité.

#### **5. Conclusion**

À la lumière des renseignements fournis dans les différents documents se rapportant à l'étude d'impact sur l'environnement, nous constatons que le projet est acceptable au point de vue du climat sonore qui résultera des travaux d'entretien et de maintenance aux installations portuaires de Rio Tinto Alcan sur les quais de Port-Alfred.

Manuel Giurgiu, ing.



## Références

1. Étude d'impact sur l'environnement - Programme décennal de dragage d'entretien et réfection des quais – Installations portuaires Port- Alfred, La Baie, Québec, Englobe, février 2016
2. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - ADDENDA 1 RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MDELCC DU 15 JUILLET 2016, WSP inc.
3. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - ADDENDA 2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MDELCC DU 13 MARS 2017, WSP inc.
4. Programme décennal de dragage d'entretien et réfection des quais, Rio Tinto Alcan, avril 2017



## Michon, Pierre

---

**De:** Boiteau, Caroline  
**Envoyé:** 24 juillet 2017 09:45  
**À:** Michon, Pierre  
**Cc:** Guay, Isabelle; Boudreau, Lise  
**Objet:** Quais Port Alfred 3211-0299

Bonjour Pierre,

En suivi de votre notre du 19 juillet concernant le dossier en objet, comme mentionné dans notre avis DAE 15037 de mai 2016, nous ne donnerons pas d'autres avis sur ce dossier.

Bonne journée

*Caroline Boiteau, ing.*

Directrice des avis et des expertises

Direction générale du suivi de l'état de l'environnement

675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 22

Québec (Québec) G1R 5V7

418 521-3820, poste 4582

[caroline.boiteau@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:caroline.boiteau@mddelcc.gouv.qc.ca)



DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, Directeur  
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

DATE : Le 28 septembre 2017

OBJET : **Avis d'acceptabilité – Programme décennal de dragage  
d'entretien et réfection des installations portuaires de Port-  
Alfred, La Baie.**


**N/Dossier : 3211-02-299**

---

Afin de donner suite à votre demande concernant le sujet mentionné ci-dessus, vous trouverez ci-joint les commentaires de M<sup>me</sup> Audrey Lavoie, ing. sur les aspects qui relèvent de son champ de compétences.

N'hésitez pas à communiquer avec madame Lavoie au 418-521-3993, poste 7016, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le chef de service,

  
Jean Francoeur, ing, M. Sc.

JF/AL

p. j. Avis

## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Francoeur, chef de service  
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

DATE : Le 28 septembre 2017

OBJET : ***Avis d'acceptabilité – Programme décennal de dragage  
d'entretien et réfection des Installations portuaires de Port-  
Alfred, La Baie.***

***N/Dossier : 3211-02-299***

Le 14 avril 2016, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels sollicitait notre collaboration afin de donner notre avis sur le projet et plus particulièrement sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence. Nos commentaires serviront à déterminer si le projet est acceptable. Afin de répondre à la demande, voici les documents que nous avons en notre possession :

- Rio Tinto Alcan, Englobe Corp et Roche Ltée., *Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal et annexes*, Février 2016 (N/Réf : 045-P-0008779-0-01-291-01-EN-R-001-00)
- WSP 2016. *Installation portuaires de Port-Alfred, La Baie | Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 1, Réponses aux questions du MDDELCC du 15 juillet 2016*. Rapport produit pour Rio Tinto Alcan inc.. No projet : 161-13873-00, 64 pages et figures, cartes, tableaux et annexes.
- Lettre de Rio Tinto Alcan inc. à M. Pierre Michon du MDDELCC ayant pour objet *L'Information complémentaires concernant les méthodes proposées pour la réparation du mur de palplanche faisant partie du programme décennal de dragage d'entretien et la réfection des quais – Installation portuaire de Port-Alfred, La Baie, par Rio Tinto inc. (Dossier 3211-02-299)*
- WSP 2017. *Installation portuaires de Port-Alfred, La Baie | Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 2, Réponses aux questions du MDDELCC du 13 mars 2017*. Rapport produit pour Rio Tinto Alcan inc.. No projet : 161-13873-00, 9 pages et annexes.

### Commentaire :

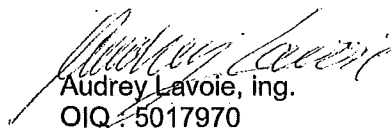
- Selon le dernier rapport fourni par WSP (Addenda 2, 2017), plusieurs options sont envisagées pour la réparation du mur de palplanches situé en rive entre les quais Duncan et Powell. L'une d'elle implique l'utilisation de perré. Comparativement aux autres alternatives, cette option entraîne un empiètement

important dans le milieu aquatique. Pour cette raison, les autres options devraient être privilégiées. Si pour une quelconque raison, l'option de perré devait-être celle retenue, l'initiateur devra justifier son choix.

Compte tenu du commentaire ci-dessus, il nous est impossible de nous prononcer sur l'acceptabilité du projet d'un point de vue hydraulique.

Nous vous rappelons que la responsabilité de l'analyse et de ses conclusions demeure entièrement à la charge du consultant et du promoteur. Dans ce type de mandat, le rôle des ingénieurs de la Direction de l'expertise hydrique se limite à informer le Ministère à savoir si les règles de l'art et les principes généralement admis en hydraulique et en géotechnique sont respectés dans les études qui leur sont fournies. Les ingénieurs de la Direction de l'expertise hydrique ne peuvent attester que les résultats sont bons ou que les calculs faits sont exacts puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ni supervisés personnellement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

  
Audrey Lavoie, ing.  
OIQ 5017970



## **Michon, Pierre**

---

**De:** Hébert, Nancy  
**Envoyé:** 31 juillet 2017 16:20  
**À:** Michon, Pierre  
**Cc:** East, Susan  
**Objet:** 579 - Programme décennal de dragage d'entretien et de réfection des installation portuaires de Port-Alfred (3211-02-299)

Bonjour Pierre,

Concernant la demande acheminée le 19 juillet pour le dossier mentionné en rubrique, tu as demandé un avis pour les espèces menacées ou vulnérables. Cependant, le dernier avis pour cette composante mentionne que l'étude est recevable et le projet acceptable. Néanmoins, la composante EEE n'est pas encore acceptable et les réponses aux questions sont dans l'addenda 2. Tu recevras donc un avis pour les EEE et non pas pour les espèces menacées ou vulnérables.

Bonne journée!

Susan : scw 999079

**Nancy Hébert, Biologiste, M.Sc.**  
MDELCC  
Direction de l'expertise en biodiversité  
Édifice Marie-Guyart, 4e étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesques Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7  
Téléphone (418) 521-3907 poste 4416  
Télécopieur (418) 646-6169  
Courriel: [nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca)







## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

DATE : Le 11 septembre 2017

OBJET : **Avis relatif à l'acceptabilité du projet de « Quai Port-Alfred »  
- Volet espèces exotiques envahissantes**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 999079; V/R 3211-02-299; N/R 5145-04-18 [579]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 19 juillet 2017 concernant les réponses aux demandes de renseignements déposées en mars 2017. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

La DEB considère la réponse à la QC-44 satisfaisante. En effet, l'initiateur s'engage à nettoyer la machinerie, inspecter les barges et autres embarcations et transmettre les données des EEE en cas de détection.

### CONCLUSION

Après analyse, la DEB considère le projet acceptable eu égard aux EEE, composante qui relève de son champ de compétence. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/se

Line Couillard, chef d'équipe  
Espèces et Communautés naturelles

